



Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026

Date de la convocation
02 / 04 / 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Tracy-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Louis de BOURGOING, maire.

Présents : Louis de BOURGOING (maire), Jean-Charles PARIS, Elisabeth MATOS (adjoints au maire), Daniel CATTELAÏN, Francis GODEFROY, Sandrine MARSAL, Anne MARTIN, Jérôme PINEL, France PRUVOST, Sarah SANCHEZ (conseillers municipaux)

Excusé : Gérard ROGER (pouvoir à Daniel CATTELAÏN)

Secrétaire : Jean-Charles PARIS

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°15/2026 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tracy-sur-Mer en date du 21 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
Considérant l'identité de valeur avec les écritures du receveur ;

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de cet exercice.

Section de fonctionnement :

recettes : 241 564,41 €

dépenses : 166 211,52 €

laissant ainsi un excédent de 75 352,89 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 (228 072,34 €) laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de 2025 de 303 425,23 €.

Section d'investissement :

recettes : 96 802,17 €

dépenses : 101 246,94 €

laissant ainsi un déficit de 4 444,77 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 (131 964,45 €) laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de 2025 de 127 519,68 €.

Résultat global 430 944,91 € (résultat total cumulé)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le maire ayant quitté la salle, Jean-Charles PARIS prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme ci-dessus.

Délibération n°16/2026 – Affectation des résultats 2025 au budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter au budget 2026 l'excédent de fonctionnement de 2025 de 303 425,23 € de la façon suivante :

En recettes d'investissement, à l'article 1068, pour un montant de 60 000,00 € en vue d'absorber les déficits d'investissements,

En recettes de fonctionnement, à l'article 002, pour un montant de 243 425,23 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

adopte l'affectation des résultats du compte administratif.

Délibération n°17/2026 – Approbation du budget primitif 2026

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Le maire expose le contenu des propositions budgétaires 2026.

Le maire indique que le budget doit être sincère et véritable. Il est en suréquilibre. La somme de 221 534,23 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) constitue la réserve financière de la commune.

Le maire indique également que même si l'excédent prévisionnel paraît important, il faut tenir compte d'importants investissements à prévoir à partir de 2027, à savoir :

- réfection de la toiture de l'église ;
- réfection de la toiture du préau ;
- entretien de la digue d'Arromanches-les-Bains et de Tracy-sur-Mer via le SIAT (participation financière : 80 % Arromanches-les-Bains et 20 % Tracy-sur-Mer) ;
- création de chemins et de haies ;
- Travaux sur les routes.

Ayant entendu les propositions,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

adopte le budget primitif 2026, comme suit :

Section de fonctionnement

recettes en euros : 474 584,23 €

dépenses en euros : 253 050,00 €

Section d'investissement

recettes en euros : 451 842,68 €

dépenses en euros : 451 842,68 €

Délibération n°18/2026 – Taxes communales 2026

Le maire propose au Conseil Municipal de voter les taux communaux 2026.

Le maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes communales 2026 comme suit :

Foncier bâti	40,31 %
Foncier non bâti	24,35 %
Habitation	8,71 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 10 voix pour et 1 abstention,

Vote les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme précisés dans le tableau ci-dessus.

Délibération n°19/2026 – Attributions de subventions communales pour 2026

Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour attribuer les subventions communales au titre de l'année 2026.

Le maire propose que le montant des subventions versées aux associations soit réparti de la manière suivante :

Entités	Subventions accordées en 2025 (pour mémoire)	Subventions accordées
Association ANIMA Festival Embruns de musique	600 €	600 €
Litterature à Voix Haute*	600 €	600 €
AFM Téléthon	100 €	100 €
Ecole Joseph Briard	300 €	300 €
Association autonome des parents d'élèves de l'école de Longues-sur-Mer	200 €	200 €
SNSM	350 €	350 €
La Ligue contre le Cancer	100 €	100 €
Les Restaurants du Cœur	100 €	100 €
Association Française des Scérosés en Plaques	100 €	100 €
Sapeurs-pompiers humanitaires GSCF (Urgence Ukraine)	50 €	50 €
Croix Rouge Française	100 €	100 €
USI Bessin Nord	100 €	100 €
ADMR	200 €	200 €
MFR & CFA de Blangy-le- Château	100 €	100 €
BTP CFA Vendée	-	70 €

Ludothèque Associative de Bayeux	-	200 €
APF France Handicap	-	100 €
Association de protection de la Cale de Tracy-sur-Mer	-	150 €

** Le maire, président de l'association Littérature à Voix Haute, ne participe pas au vote de cette subvention.*

Le maire ayant quitté la salle, Jean-Charles PARIS prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 9 voix pour et 1 abstention,

Attribue pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 600 € à l'association Littérature à Voix Haute.

Concernant les autres entités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Attribue pour l'année 2026 les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

INFOS AU CONSEIL :

Commissions intercommunales

Les commissions communautaires permanentes sont en nombre de 11 comme suit :

1. Commission Ressources Humaines
2. Commission Administration Générale, Mutualisation, Marchés Publics
3. Commission Développement Touristique
4. Commission Transition Environnementale / Mobilités / Économie Circulaire
5. Attractivité Résidentielle et Grands Équipements
6. Commission Développement Économique
7. Commission Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat
8. Education et Numérique
9. Eau potable / Défense Incendie / Assainissement
10. Commission Travaux
11. Commission Finances

Ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres sans possibilité de vote pour avis.

Le maire participera en tant que titulaire aux commissions 3, 4 et 6 avec Jean-Charles PARIS comme suppléant.

Le maire demande si d'autres personnes sont intéressés pour participer à ces commissions.

Le maire indique qu'il pourrait être utile que la commune soit représentée à la Commission Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat.

Elisabeth MATOS indique qu'elle représentera la commune à cette commission.

Commission de contrôle des listes électorales

Conformément aux articles L. 19 et R. 7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle doivent être nommés dans chaque commune par arrêté du préfet après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Cette nomination est désormais d'une durée de six ans, alignée sur la durée du mandat de conseiller municipal.

Concernant la commune, comptant une seule liste en présence au Conseil Municipal, la commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal et de son suppléant (à l'exception du maire et des adjoints au maire titulaires d'une délégation) ;
- d'un délégué de l'administration représentant le Préfet et de son suppléant ;
- d'un délégué représentant le tribunal judiciaire et de son suppléant.

La nomination des membres de cette commission ne nécessite pas de délibération.

Jean-Charles PARIS et Elisabeth MATOS sont en charge de composer cette commission.

Commission de Communale des Impôts Directs

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants :

La désignation des commissaires est réalisée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

La désignation de cette liste comprenant pour la commune 24 personnes fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

D'ores-et-déjà, parmi le Conseil Municipal, se portent candidats les personnes suivantes :

Francis GODEFROY
Sandrine MARSAL
Anne MARTIN
Elisabeth MATOS
Jean-Charles PARIS

France PRUVOST

Il sera demandé à Gérard ROGER de faire partie de cette liste.

Fin des travaux de la rue Philippe de BOURGOING

La réception des travaux a eu lieu le 1^{er} avril.

Une inauguration sera organisée prochainement.

Une fanfare pourrait être présente pour animer cette cérémonie.

Projet de création d'un immeuble sur la commune

Le maire et Francis GODEFROY recevront en mairie prochainement la société BOUYGUES IMMOBILIER pour évoquer ce projet.

Relance d'une activité nautique

Le maire et Daniel CATTELAÏN recontront prochainement le Centre de Loisirs d'Asnelles pour discuter de la création d'une activité nautique sur la cale de Tracy-sur-Mer, dès cet été. Ce rendez-vous se fera en présence du Directeur de l'Office de Tourisme de Bayeux.

SIAT

Une réunion du SIAT (Syndicat Intercommunal Arromanches-les-Bains Tracy-sur-Mer) aura lieu le 22 avril.

Site Internet de la commune

Le site a été actualisé au regard de la liste de la nouvelle équipe municipale.

Panneau Pocket

56 personnes ont téléchargé l'application.

Tracy Infos

Le premier bulletin communal du mandat, axé sur le budget, est en cours de rédaction.

Date du prochain Conseil Municipal

La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 juin à 19h30.

Le Conseil est clos à 21h50.

Vu, le/la secrétaire

Jean-Charles
PARIS